



BULLETIN 2023/2024

DEMANDE D'ADHESION

**Photo obligatoire
Pour les
Nouveaux
adhérents**

A coller ou à insérer
numériquement

L'HIPPOCAMPE

Club de plongée sous-marine
Association n°0343015701
Jeunesse et sport n°S-135-92
FFESSM n° 08-34-0228
Piscine AQUALUNA - 34400 LUNEL
www.plongee-lunel.com

Identité

Données personnelles collectées pour les besoins associatifs - droit d'accès (modification, effacement) adresser un mail à hippocampe@yahoo.fr (plus de détails à consulter sur le site internet du club)

Nom Nom naissance Prénom

Date de naissance :

Ville et code postal de naissance.....

Adresse :

CP - Ville :

Téléphone :Mail

Tél Personne à prévenir :

Formation souhaitée

.....
.....
.....

NB : les sessions de formation seront définies en fonction de l'encadrement disponible.

Coût et modalités d'adhésion

Précisez vos niveaux

Plongée

Apnée

Encadrant

Niveau Bio

Autre qualification
À préciser (Nitrox,
Rifap, autre...)

Adhésion (à régler via HelloAsso)	Montant	Choix
Adhésion complète*	185 €	
Adhésion complète* à partir du 2 ^{ème} membre de la même famille (conjoint / parents / enfants)	150 €	
Adhésion Autonome* Niveau 3	120 €	
Tarif spécial moniteurs / membres bureau	90 €	
Tarif spécial famille moniteurs et membres bureau	110 €	
Caution prêt de matériel* (non encaissée)	100 à 200€	
Coût des formations* à régler en supplément dès validation de l'entrée en formation		
Formations N1, N2, N3 plongée	70€ + coût des plongées bateau	
Formation Nitrox confirmé		
Formation Nitrox	50€ + coût des plongées bateau	
Formations RIFA et formations Apnée	30€ + coût des plongées bateau	
Formation enfant (- 16 ans)	Gratuit	

* Prestations détaillées page suivante

Certificat médical (ne fournir qu'une copie - conserver l'original)
(infos complémentaires en page 2)

Assurance individuelle (infos complémentaires en page 3)

Je reconnais avoir lu au verso les recommandations sur l'assurance individuelle

Inscription au club

Je soussigné(e), m'engage à respecter les règlements de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins (FFESSM), le règlement interne du club L'HIPPOCAMPE, les conditions d'accès au créneau piscine au Centre Aqua Camargue du Grau du Roi (30):

Jeudi soir de 20h à 22h : formations, nage, apnée, PSP

J'autorise le club à utiliser mes coordonnées dans son fichier d'adhérents accessible avec un code et je suis informé(e) de la possibilité d'y apporter des modifications.

J'autorise la publication des photos me concernant, prises lors des sorties plongées, sur le site internet et sur le facebook du club L'HIPPOCAMPE.

A....., le2023

Signature précédée
de la mention « lu et approuvé »

Rappel des pièces à fournir pour l'inscription (tout dossier incomplet sera refusé)

- PHOTOCOPIE** (1) **certificat médical** (2) de non contre-indication à la pratique de la plongée
 - (1) **CONSERVER l'original. Ne joindre que la PHOTOCOPIE au dossier.**
 - (2) Le certificat médical doit être valable **au minimum jusqu'au 31/12/2023** et il doit être établi sur le formulaire imposé par la fédération FFESSM, **à télécharger sur le site du club.**
- Le bulletin d'adhésion 2023/2024 dûment rempli.
- 1 photo (pour les nouveaux adhérents)
- 1 ou plusieurs chèques à l'ordre de l'HIPPOCAMPE (possible de régler par virement bancaire ou chèques vacances)
- 1 autorisation parentale pour les mineurs
- 1 chèque de caution de 100€ (ou 200€ si convention de prêt) pour le prêt de matériel (bloc, stab, détendeur) – une convention de prêt sera proposée aux élèves en formation dans le cas d'une conservation du matériel pour la durée de formation. L'utilisation du matériel en prêt est exclusivement réservé aux sorties organisées par le club. Toute utilisation sur des sorties « privées » est interdite et décharge le club de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement.

Informations complémentaires sur les tarifs*

Prestations club L'Hippocampe	Inclus dans adhésion complète	Inclus dans carte autonome N3
Licence FFESSM avec assurance responsabilité civile dans la pratique de la plongée.	OUI	OUI
Accès aux créneaux d'entraînement piscine Jeudi soir : 20h – 22h00 (6 lignes d'eau + bassin de nage)	OUI	NON
L'accès aux formations payantes	OUI	NON
Le prêt du matériel (blocs, gilets, détendeurs) pour toutes les sorties club exclusivement.	OUI	OUI
Participation aux plongées du bord (gratuites)	OUI	OUI
Participation aux plongées « bateau » (payantes)	OUI	OUI
Coût des plongées « bateau » (prestataire)	NON	NON
Coût encadrement (formation, explo)	NON	NON
La participation aux activités club	OUI	OUI

Informations certificat médical de non contre indication plongée

Le certificat médical de non contre indication à la plongée doit être de moins d'un an (arrêté du 24/7/2017). Il peut être délivré par tout médecin (art 10-3 du règlement médical de la FFESSM) **même s'il est fortement conseillé de privilégier le recours à un médecin fédéral** (médecin fédéral, subaquatique ou du sport obligatoire en cas de pathologie chronique et pour la reprise de la plongée après un accident de plongée).

Le certificat médical doit être établi sur le formulaire fédéral qui doit être remis au médecin avec :

- une liste des contre-indications à la plongée,
- un questionnaire sur votre état de santé à remplir si vous consultez un autre médecin que le vôtre

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site **plongee-lunel.com** dans la rubrique S'INSCRIRE.

Recommandations du club pour les seniors : bilan cardiaque conseillé

PERSONNES PRATIQUANT LA PLONGEE SPORTIVE EN PISCINE

Important de faire mentionner par le médecin « pratique de la compétition pour la plongée sportive en piscine » - télécharger le modèle du certificat adapté sur le site internet du club.

Informations complémentaires sur l'assurance en plongée

La licence FFESSM inclut une assurance responsabilité civile.

Mais si vous êtes victime d'un accident de plongée sans tiers responsable, vous n'êtes pas assuré.

Le club L'Hippocampe vous recommande fortement de souscrire une assurance complémentaire individuelle qui permet, en cas d'accident, la prise en charge de frais importants qui resteraient à votre charge sans assurance (frais de recherches, de rapatriement, de soins, de caisson hyperbare...).

Vous devez souscrire **vous-même** cette assurance auprès de l'assureur de votre choix (sauf moniteurs pour lesquels le club L'Hippocampe souscrit l'assurance Loisir 2 cabinet Lafont).

Pour obtenir des renseignements et /ou pour souscrire une assurance, vous pouvez consulter entre autres :

www.cabinet-lafont.com ou DAN EUROPE <http://www.daneurope.org/web/guest/sport-plans>

NB : ce type d'assurance est souvent obligatoire à l'étranger, notamment en Espagne, et elle vous sera demandé pour participer aux week-ends organisés par le club.

Coût de l'assurance Lafont pour la saison 2023/2024 (à partir du 1/09/2023 et après renouvellement de la licence)				
CATEGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
Loisir de base	22,00 €	27,00 €	47,50 €	12,50 €
Loisir TOP	42,50 €	53,75 €	88,75 €	Pas de garanties

(validité de l'assurance jusqu'au 31 décembre 2024 quelle que soit la date de souscription après le 1/9/23).
Attendre que Le club ait procédé à l'enregistrement de votre licence sur le site de la FFESSM, vous pourrez souscrire votre assurance dès avis de renouvellement adressé par mail par la FFESSM

Pour souscrire votre assurance auprès du cabinet Lafont, il vous suffit de vous connecter sur le site www.cabinet-lafont.com

- renseigner votre nom et votre numéro de licence

(pour les nouveaux adhérents, attendre que la licence soit créée)

- payer en ligne et vous recevrez votre attestation valable jusqu'à fin décembre 2024

Législation :

Article L321-4 du CODE DU SPORT. Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.